CHAMIGNY

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage …).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne ou vous rendre en brigade de gendarmerie.

L'utilisation du téléservice ne nécessite pas de justificatifs.

INSCRIPTION

Votre logement est surveillé par les services de police ou les brigades de gendarmerie selon le lieu où il se trouve

Votre inscription doit être effectuée à la brigade de gendarmerie **au plus tard la veille du départ.**

Il vous est possible de vous inscrire dans une des brigades de gendarmerie suivante :

BRIGADE DE GENDARMERIE – LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

- **Sur place**
  6 avenue de Montmirail, 77260 – La Ferté-sous-Jouarre
- **Par correspondance**
  Brigade de gendarmerie – La Ferté-sous-Jouarre
  6 avenue de Montmirail, 77260 – La Ferté-sous-Jouarre
- **En ligne**
  Site internet : https://service-public.fr
  Courriel : bta.la-ferte-sous-jouarre@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- **Téléphone**
  01.60.22.01.19.

BRIGADE DE GENDARMERIE – COULOMMIERS

- **Sur place**
  27 avenue de la République, 77120 – Coulommiers
- **Par correspondance**
  Brigade de gendarmerie – Coulommiers
  27 avenue de la République, 77120 – Coulommiers
- **En ligne**
  Site internet : https://service-public.fr
  Courriel : https://www.contacterlagendarmerie.fr
- **Téléphone**
  01.64.03.00.20.

Attention : pour modifier votre demande (par exemple changer vos dates d'absence, car vous rentrez de vacances plus tôt ou plus tard), **vous devez vous déplacer à la brigade de gendarmerie concernée.**

Une fois la démarche réalisée, **vous n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la surveillance.** Vous êtes contacté par la police ou la gendarmerie uniquement si la patrouille constate quelque chose de suspect.

QUELQUES INCONTOURNABLES AVANT DE PARTIR

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



SUR VOTRE LIEU DE VACANCES : NE TENTEZ PAS LES VOLEURS

- Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.
- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.
- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.
- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones, etc. Si vous

prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Télécharger le formulaire d'inscription

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Chamigny